

2022-04-26
2021-2783

HOGGONE^{md} 2 meSN
Appât pour sangliers
Pour la réduction des populations de sangliers /porcs
sauvages
[Pâte]

POUR UNE UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT.
À VENDRE ET À UTILISER EN ALBERTA ET EN SASKATCHEWAN POUR LE
CONTRÔLE DES SANGLIERS ET DES PORCS SAUVAGES DU 1^{er} juin 2022 AU 31
mai 2023

RESTREINTE

DANGER



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT
POUR LES YEUX

PRINCIPE ACTIF : 50 g/kg DE NITRITE DE SODIUM
AVERTISSEMENT : Contient les allergènes arachides et blé

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

NO. D'HOMOLOGATION 34487 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,625 kg par plateau
Contient [2 à 20] paquets de mesure.

Animal Control Technologies
(Australie) Pty Ltd 46-50 Freight
Drive, Somerton VIC 3062
www.animalcontrol.com.au
Contact téléphonique +61 (0) 3
9308 9688

Saskatchewan Ministry of Agriculture
125-3085 Albert Street
Regina, SK, S4S 0B1
1-306-787-9719

USAGE RESTREINT

AVIS A L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit antiparasitaire est réservé à l'entreposage, l'utilisation et la manipulation seulement par l'équipe de la gestion des sangliers de la Saskatchewan Crop Insurance Corporation, les membres du groupe de travail provincial sur les sangliers de la Saskatchewan et les personnes autorisées en vertu de la Loi sur les ravageurs agricoles de l'Alberta.

MISES EN GARDE :

Nocif ou fatal s'il est avalé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation et du nettoyage des appâts renversés et des activités de réparation des stations d'appâtage. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des aliments pour la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

HOGGONE^{md} 2 meSN
Appât pour sangliers
Pour la réduction des populations de sangliers /porcs
sauvages
[Pâte]

POUR UNE UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT.
À VENDRE ET À UTILISER EN ALBERTA ET EN SASKATCHEWAN POUR LE
CONTRÔLE DES SANGLIERS ET DES PORCS SAUVAGES DU 1^{er} juin 2022 AU 31
mai 2023

RESTREINTE

DANGER



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

PRINCIPE ACTIF : 50 g/kg DE NITRITE DE SODIUM
AVERTISSEMENT : Contient les allergènes arachides et blé

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

NO. D'HOMOLOGATION 34487 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,625 kg à 5 kg par plateau
Contient [2 à 20] paquets de mesure.

Animal Control Technologies (Australie) Pty Ltd
46-50 Freight Drive, Somerton VIC 3062
www.animalcontrol.com.au
Contact téléphonique +61 (0) 3 9308 9688

Saskatchewan Ministry of Agriculture
125-3085 Albert Street
Regina, SK, S4S 0B1
1-306-787-9719

USAGE RESTREINT

AVIS A L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit antiparasitaire est réservé à l'entreposage, l'utilisation et la manipulation seulement par l'équipe de la gestion des sangliers de la Saskatchewan Crop Insurance Corporation, les membres du groupe de travail provincial sur les sangliers de la Saskatchewan et les personnes autorisées en vertu de la Loi sur les ravageurs agricoles de l'Alberta.

MISES EN GARDE :

Nocif ou fatal s'il est avalé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation et du nettoyage des appâts renversés et des activités de réparation des stations d'appâtage. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

MODE D'EMPLOI

NE PAS déployer des appâts à moins qu'ils ne se trouvent dans une station d'appâtage spécifique aux sangliers avec un système de fermeture magnétique engagé (le HOGGONE^{md} meSN boîte d'appâts pour porcs sauvages).

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS placer des appâts à moins de 30 m d'un plan d'eau permanent ou qui coule.

NE PAS déployer l'appât toxique, HOGGONE^{md} 2 meSN appât pour sangliers, à moins que les sangliers prennent facilement un placebo/appât de pré-alimentation (HOGGONE^{md} pré-alimentation pour porcs sauvages) sur le site cible.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS enlever les appâts des plateaux.

Situation	Ravageur	Taux
Amorçage au sol dans un HOGGONE ^{md} meSN boîte d'appâts pour porcs sauvages	Sanglier/porc sauvage (<i>Sus scrofa</i>)	Laisser 0,25 kg à 0,35 kg d'appât par porc sauvage/sanglier. Utiliser la quantité d'appâts placebo/pré-alimentation consommés les nuits précédentes comme guide pour la quantité d'appât toxique HOGGONE ^{md} 2 meSN appât pour sangliers nécessaire.

Commentaires critiques

Estimer le nombre de sangliers avant la mise en œuvre d'un programme d'appâtage. Les estimations peuvent être entreprises par dénombrement visuel, preuve d'activité porcine ou par l'utilisation d'images de caméra déclenchées en mouvement.

Entreprendre l'alimentation libre d'abord avec des aliments non empoisonnés comme le grain, pendant au moins deux nuits ou jusqu'à ce que les sangliers soient regroupés sur le site avant d'utiliser le HOGGONE^{md} Pré-alimentation Pour Porcs Sauvages. Cela peut avoir besoin de continuer pendant plusieurs jours, mais est nécessaire pour regrouper les foules de porc sauvages/sangliers ou plus sain à un point d'alimentation et évite le gaspillage d'appâts précieux et d'appâts placebo pré-alimentation. La phase de pré-alimentation devrait être prolongée si les sangliers sont lents à se regrouper sur le site. Une fois que les sangliers sont regroupés à un point d'alimentation, commencer la pré-alimentation supplémentaire avec le placebo (non empoisonné) HOGGONE^{md} Pré-alimentation Pour Porcs Sauvages, pour habituer les sangliers à la nouvelle matière alimentaire et augmenter la probabilité d'ingestion et d'un contrôle efficace. Typiquement, le sanglier prendra une partie du placebo/pré-alimentation sur la première exposition et jusqu'à 100% à partir de la nuit deux, bien que cela puisse varier d'un groupe à l'autre. L'utilisation de l'appât HOGGONE Pré-alimentation pour porcs sauvages augmentera la probabilité que les sangliers s'y habituent et consomment donc facilement l'appât empoisonné HOGGONE 2 meSN appât pour sangliers et ainsi être tués la première nuit du déploiement de HOGGONE 2 meSN appât pour sangliers. En même temps, cela minimise les risques pour les non-cibles par l'utilisation prolongée de HOGGONE 2 meSN appât pour sangliers.

Se référer à la brochure du produit pour le schéma d'application. Appliquer à la fois le placebo et les appâts empoisonnés directement dans la HOGGONE^{md} meSN boîte d'appâts pour porcs sauvages. Retirer le couvercle en plastique de l'emballage. Éviter d'appliquer des appâts si de la pluie est prévue car l'appât se dégrade rapidement dans des conditions humides et deviendra également désagréable.

Appliquer seulement après que la pré-alimentation démontre que plus de 80 % des HOGGONE® Appât Pré-alimentation Porcs Sauvages non toxiques ont été prélevés par les sangliers et seulement alors en quantités qui garantissent que la plupart des appâts toxiques sont consommés la première ou la deuxième nuit d'exposition. Ne pas utiliser de quantités excessives d'appâts car les sangliers autoréguleront leur consommation, mais utiliser une quantité suffisante d'appâts toxiques pour que les sangliers puissent accéder aux appâts tout au long de la soirée.

Le taux de 0,25 à 0,35 kg/sanglier offre un taux d'application d'appâts minimum et maximal, avec un certain excédent pour permettre aux mangeurs excessifs. Les utilisateurs doivent être guidés par la quantité de pré-alimentation consommée par les sangliers la nuit précédant le déploiement d'appâts empoisonnés. Noter qu'une fois l'appât toxique déployé, les porcs sauvages/sangliers seront

rapidement affectés et mangeront moins. Enregistrer la quantité de pré-alimentation et HOGGONE Pré-alimentation pour porcs sauvages pris les nuits précédentes pour aider à déterminer une quantité appropriée de HOGGONE 2 meSN appât pour sangliers à utiliser, mais ne pas appliquer plus d'appât que les phases placebo comme absorption de l'appât empoisonné est toujours plus faible que pour le placebo en raison de la réduction rapide de l'alimentation des sangliers.

Environ 100 à 200 g d'appât suffit à tuer même le plus grand sanglier dans les 2 à 3 heures suivant la prise de cette quantité d'appâts. Chaque plateau de 625 g peut tuer 3 à 6 sangliers, mais laisser un appât supplémentaire pour que tous les animaux aient accès à l'appât pendant la nuit. Comme les effets sont rapides, les sangliers ont tendance à ne pas monopoliser ou suralimenter une fois affectés. Ainsi, les sangliers ont tendance à autoréguler l'absorption des appâts. Comme les effets de l'appât sont rapides, moins d'appâts empoisonnés seront pris que l'appât placebo. Toutefois, laisser suffisamment d'appâts empoisonnés pour qu'il reste des résidus le matin après le déploiement, car cela signifie que tous les sangliers d'un groupe auront eu accès à des appâts toute la nuit. Les sangliers se nourrissent à différents moments de la nuit, donc si un appât insuffisant est déployé, les mangeoires ultérieures peuvent ne pas obtenir une dose mortelle.

Placer les stations d'appâts en grappes, mais suffisamment éloignées pour permettre aux sangliers de se nourrir simultanément. Placer des points d'alimentation près des zones d'infestation localisée de sangliers et où les sangliers sont actifs. Éviter d'appliquer des appâts si la pluie est attendue car l'appât se dégrade rapidement dans des conditions humides et deviendra également désagréable.

En règle générale, 60 à 80% des sangliers présents sont tués la première nuit de l'appâtage. Une deuxième nuit d'appâtage doit toujours être effectuée pour assurer un épuisement maximal des populations locales de sangliers. La surveillance de la consommation d'aliments et des sangliers morts chaque matin indiquera si des nuits supplémentaires d'appâtage sont nécessaires.

D'autres sangliers peuvent entrer dans la zone appâtée après le programme initial, de sorte qu'une évaluation de suivi et l'appâtage peuvent être nécessaires pour atteindre un épuisement maximal des populations locales de sangliers. La plupart des carcasses se trouvent à moins de 50 à 300 m de la station d'appâts.

NE PAS ÊTRE UTILISÉ À QUELQUE FIN QUE CE SOIT OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, CONTRAIREMENT À CETTE ÉTIQUETTE, SAUF AUTORISATION DE LA LÉGISLATION APPROPRIÉE

Restrictions d'Emploi

1. Utiliser ce produit seulement avec un station d'appâtage spécifique aux sangliers avec un système de fermeture magnétique engagé (le HOGGONE^{md} meSN boîte d'appâts pour porcs sauvages).
2. Les stations d'appâtage doivent porter une étiquette indiquant clairement: (1) le but des stations d'appâtage, (2) que le contenu de la station d'appâtage est toxique, et (3) l'interdiction de l'altération par les humains.
3. Ne pas déployer l'appâts toxique lorsque et où des troupeaux d'oiseaux sont présents. Des répulsifs contre les oiseaux peuvent être utilisés pour disperser les troupeaux d'oiseaux avant et pendant l'utilisation de l'appât toxique.
4. Ce produit ne doit pas être utilisé s'il existe des preuves d'espèces en péril dans la zone qui pourraient consommer l'appât toxique.
5. L'utilisateur doit rechercher les carcasses d'animaux ciblés et non-ciblés le matin suivant l'utilisation de l'appât toxique.
6. L'appât toxique renversé et les carcasses empoisonnées doivent être nettoyés quotidiennement lorsque l'appât toxique est utilisé.
7. Tous les appâts non-utilisés et les carcasses empoisonnées doivent être éliminer en les enterrant ou en les jetant à la décharge selon les exigences locales ou provinciales.

8. L'utilisateur doit tenir un registre de l'utilisation de ce produit, y compris la date d'utilisation de l'appât toxique, l'endroit où les appâts toxiques ont été placés, la quantité d'appât toxique utilisé, nombre et espèces de carcasses ciblées et non ciblées trouvées, la date et la méthode utilisée pour éliminer les appâts non utilisés et les carcasses empoisonnées, et la date de terminaison de la programme d'appât toxique.

9. Les registres doivent être entretenus et signalés au ministère de l'Environnement de Saskatchewan annuellement. Le registre doit être fourni sous format électronique (par exemple tableur électronique) et disponibles sur demande à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Rassembler les sangliers en utilisant du grain, puis, pré-alimenter avec **HOGGONE^{md} pré-alimentation pour porcs sauvages**, puis appâter avec **HOGGONE^{md} 2 meSN** appât pour sangliers. Prévoir suffisamment de temps d'alimentation avec du grain avant l'appâtage pour s'assurer que les sangliers sont regroupés ou arrivent à un point. Ensuite, pré-alimenter avec HOGGONE^{md} pré-alimentation pour porcs sauvages (appât non toxique) de sorte que les sangliers sont attirés par le site d'alimentation et ont appris à ouvrir le HOGGONE boîte d'appâts pour porcs sauvages avant de déployer des appâts empoisonnés selon les instructions fournies avec le HOGGONE boîte d'appâts pour porcs sauvages. La pré-alimentation avec du HOGGONE^{md} pré-alimentation pour porcs sauvages non empoisonné habituera les sangliers à manger le matériel d'appât. Cette procédure a de nombreux avantages tels que:

- aider à déterminer les risques non cibles,
- aider à déterminer la quantité de HOGGONE® 2 meSN Appât pour sangliers à utiliser,
- augmentation de la consommation d'appâts empoisonnés,
- diminution de la quantité d'appâts nécessaires à un contrôle efficace, et
- augmenter la probabilité de knockdowns efficaces sur la première nuit de déploiement de HOGGONE® 2 meSN Appât pour sangliers.

Appliquer des appâts tard dans la journée ou tôt la soirée juste avant l'heure où les sangliers se nourrissent le plus activement.

La consommation par le bétail et d'autres herbivores est très peu probable étant donné l'utilisation de stations / d'appâts spécialement conçues. Si l'appâtage doit se produire dans la zone accessible au bétail et à d'autres herbivores, une simple clôture d'exclusion de barbelés ou de filets peut être érigée autour de la station d'appâts pour permettre aux sangliers de passer en dessous, mais exclure le bétail et d'autres herbivores.

Horaire

L'empoisonnement du sanglier peut être effectué toute l'année. Cependant, l'attrait pour les appâts est le plus élevé lorsque la nourriture disponible est limitée, comme en hiver et au début du printemps. Placer des points d'appât sur des sites près des marécages et des sources d'eau pendant l'été peut aider à l'absorption.

Restrictions de distance

NE PAS placer d'appâts à moins de 150 m d'une habitation ou d'une grange. NE PAS placer d'appâts à moins de 30 m d'un plan d'eau permanent ou courant. NE PAS placer d'appâts à moins de 50 m des clôtures. NE PAS placer d'appâts à moins de 50 m du bord de voies publiques formées.

Notification des voisins

Afin d'éviter la possibilité d'une consommation directe d'appâts par des animaux domestiques non cibles, les voisins immédiats de la zone appâtée doivent être avertis au moins trois jours avant d'appâter les sangliers avec HOGGONE® 2 meSN pour sangliers pour leur permettre de prendre les mesures appropriées. La notification doit être donnée par téléphone ou par contact personnel ou lorsque cela n'est pas possible, par la poste. Un enregistrement de notification doit être conservé par l'utilisateur.

Signalisation

La signalisation sur les points d'entrée de la zone appâtée est obligatoire pour toutes les terres où il y a appâtage. NE PAS déposer d'appâts jusqu'à ce que la signalisation soit en place. La signalisation doit comprendre — la date à laquelle l'appât a été déposé, le numéro de téléphone de contact, le nom de toxine (SODIUM NITRITE), l'animal cible (SANGLIERS/PORCS SAUVAGES) et un avertissement que les animaux domestiques peuvent être affectés.

Ces signes doivent rester en place pendant toute la durée du programme d'appâtage et jusqu'à ce que tous les appâts soient recueillis. Les panneaux doivent être placés à :

- toutes les entrées de la propriété,
- tous les points d'entrée à la zone appâtée.

PROTECTION DES CHIENS DOMESTIQUES ET DE LA FERME : Retenir ou museler les chiens se trouvant à proximité immédiate pour empêcher les chiens domestiques ou les chiens qui travaillent d'avoir accès à du matériel d'appâts.

PROTECTION DU BÉTAIL : Exclure le bétail pâturant loin de la zone appâtée pendant la période de déploiement de HOGGONE® 2 meSN pour sangliers. Des études ont montré un faible risque de consommation non cible, mais prendre toutes les précautions raisonnables pour réduire les risques. Si le bétail ne peut être exclu des zones appâtées, ériger une clôture temporaire pour exclure le bétail des points d'appâtage tout en permettant aux sangliers d'accéder aux plateaux d'appâts en passant sous la clôture.

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT :

Les appâts doivent être transportés et entreposés de manière sécuritaire. Entreposer et transporter dans le contenant d'origine fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé au-dessus de 5 °C et en dessous de 30 °C, à l'abri de la lumière directe du soleil, à l'abri du gel et à l'abri de l'humidité et loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer l'appât dans un endroit accessible aux enfants, au bétail ou aux animaux domestiques. L'appât HOGGONE® 2 meSN pour sanglier est formulé pour une **appétibilité** élevée, mais se dégrade rapidement et devient désagréable une fois exposé à l'humidité. Le chauffage transitoire pendant le transport et l'application est bien toléré, mais les appâts doivent être entreposés dans des conditions fraîches inférieures à 30 °C, supérieures à 5 °C et protégés du gel si possible. Ne pas laisser les appâts contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, pour les humains ou la consommation animale non ciblée.

ÉLIMINATION :

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SDS : Des informations supplémentaires sont répertoriées dans la fiche de données sur la sécurité.



HOGGONE^{md} 2 meSN

Appât pour sangliers

RESTREINTE

DANGER



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : 50 g/kg DE NITRITE DE SODIUM

AVERTISSEMENT : Contient les allergènes arachides et blé

NO. D'HOMOLOGATION 34487 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Ne doit pas être vendu
séparément

Contenu net : 0,625 à 5 kg par plateau

MISES EN GARDE : Nocif s'il est avalé. Lors de la préparation du produit pour l'utilisation porter des gants jetables. Se laver les mains après utilisation.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Animal Control Technologies (Australie) Pty Ltd 46-50 Freight Drive,
Somerton VIC 3062 www.animalcontrol.com.au
Contact téléphonique +61 (0) 3 9308 9688

Saskatchewan Ministry of Agriculture
125-3085 Albert Street
Regina, SK, S4S 0B1
1-306-787-9719